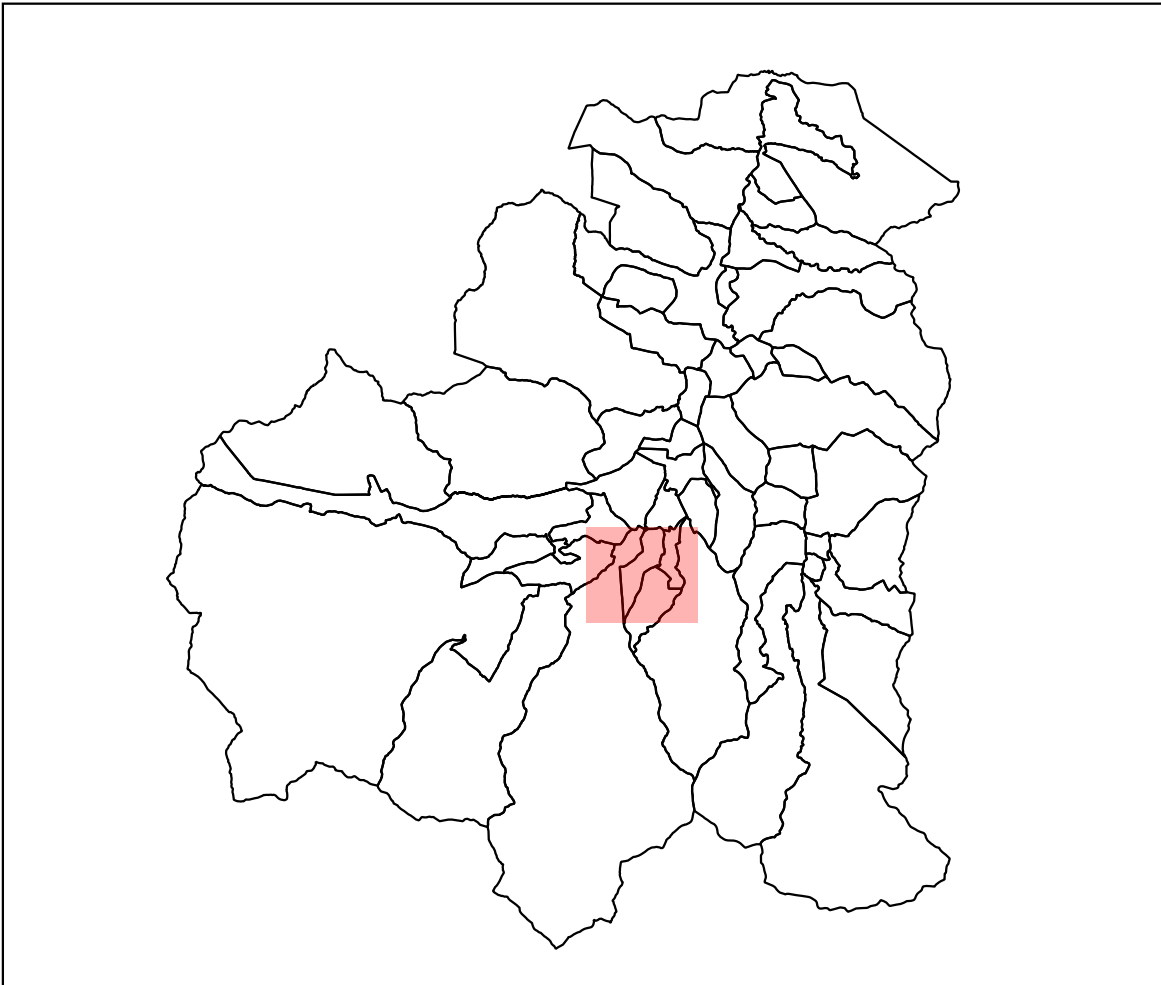
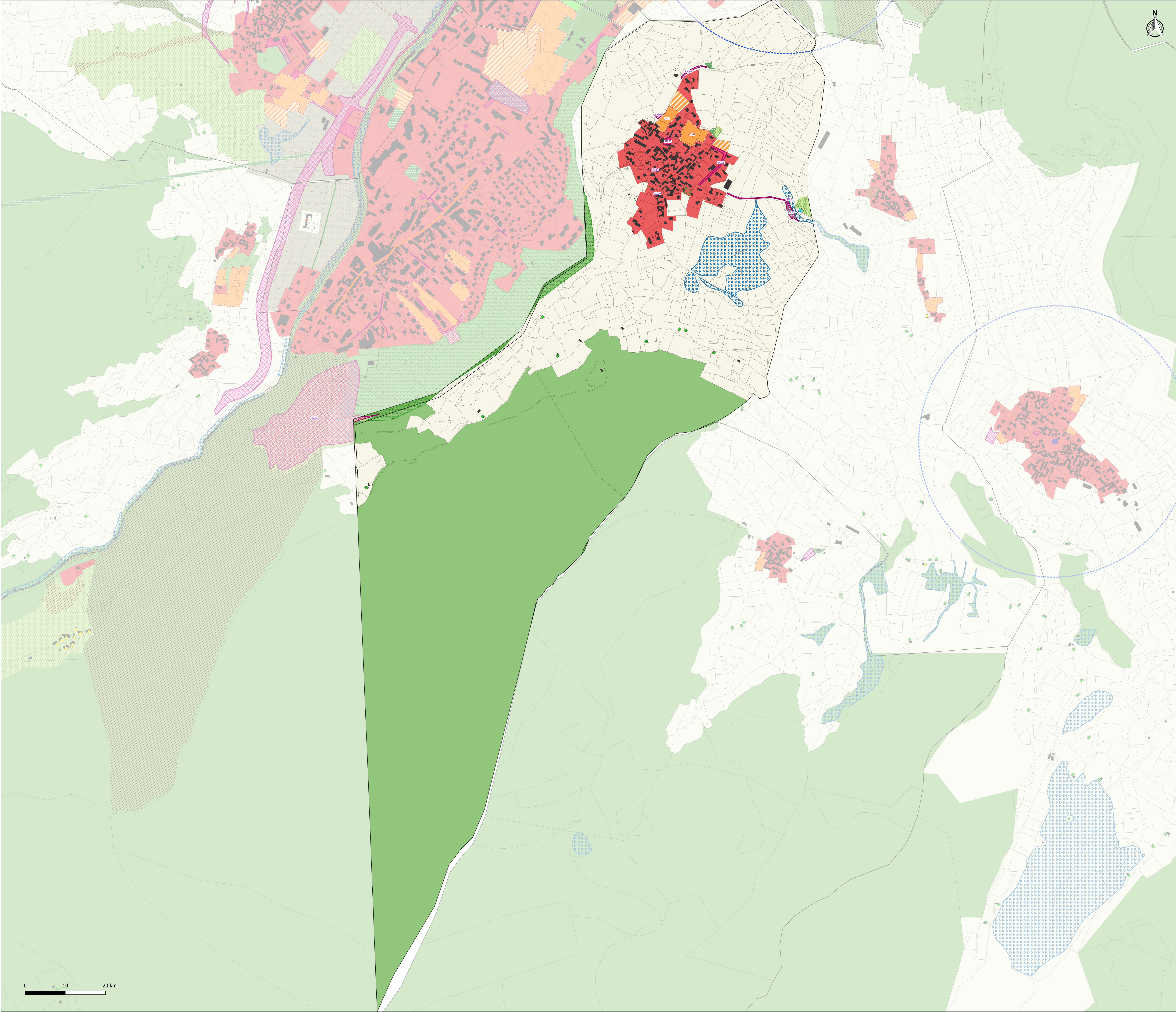




- Zonage**
- A : zone agricole
 - Ae : zone agricole écologique
 - AU : zone à urbaniser
 - AU0 : zone à urbaniser fermée
 - ALE : zone à urbaniser pour équipement
 - AU1 : zone à urbaniser à vocation économique
 - N : zone naturelle
 - Np : zone naturelle du Parc National des Pyrénées
 - Nn : zone naturelle de la Réserve Naturelle du Néouville
 - Nc : zone naturelle accueillant des carrières
 - Ne : zone naturelle accueillant des équipements publics
 - Ner : zone naturelle accueillant des énergies renouvelables
 - Ni : zone naturelle accueillant des activités de loisirs
 - Ns : secteur ouvert à la pratique de sports et loisirs 4 saisons
 - Nt : secteur ouvert à la pratique de sports et loisirs 4 saisons et à la construction d'équipements
 - Ntc : zone naturelle accueillant des activités touristiques
 - Ntc : camping en zone naturelle
 - U : zone urbaine
 - Uer : zone urbaine accueillant des structures hydroélectriques
- Prescriptions**
- Prescriptions ponctuelles**
- Abri pyrézien
 - Changement de destination
 - Changement de destination à vocation économique (tourisme, restauration...)
 - Éléments de paysage
- Prescriptions linéaires**
- Secteur de diversité commerciale à protéger
- Prescriptions surfaciques**
- Espaces Boisés Classés
 - Emplacement Réservé
 - Éléments patrimoniaux recensés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme
 - Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (zones humides) au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme
- A titre informatif**
- Bâtiment protégé au titre des Monuments Historiques
 - Périmètres soumis aux Monuments Historiques, Périmètres Délimités des Abords (PDA) et Site Patrimonial Remarquable (SPR)
 - Périmètre soumis à une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)
 - Risque connu au titre de l'article R151-34 du Code de l'urbanisme (cf. SUP et annexes complémentaires du PLUI)

NB : Sur ces plans ne figurent pas l'ensemble des Servitudes d'Utilité Publique : cf. annexes du PLUI



Citadia Conseil - 12 Rue Edouard Bellet - 65000 MONTAUBAN / Tél : 05.63.92.11.41 / Fax : 05.63.92.11.47 / Mail : aure.louron@citadia.com



SAILHAN

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

ZONAGE REGLEMENTAIRE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire arrêtant le PLUI Aure et Louron en date du : 1er Juin 2021

Echelle : 1:4522

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Aure Louron
Mission: PLUI de la Communauté de communes Aure Louron
Sources: DGFIP©, 2021
Réalisation: Citadia Conseil, le 25/05/21